

Bureau Exécutif FFVoile : 26 juin 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JP CHURET, J KERHOAS, C FOUNTAINE, JL DENECHAU, JP LOSTIS, JM SOYEZ, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, J CATHELINEAU, J MARAJO, E MARLIOT, B DAVID, S LASSEAUX, H GIRAUD, M BOUVET, C FIEVRE

Excusé(e)s : JC MERIC, D TINCELIN, H BACCHINI, C FOURICHON, B BONNEAU, O BOVYN

1	VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES
1.1	Approbation du relevé de décision du BE du 5 juin 2014
Décision 1	Le BE apporte la modification suivante au point 1.4 : « [...] le DTN prendra contact avec certaines Ligues pour tenter d'analyser la situation » et valide le relevé de décisions ainsi modifié.
1.2	Point sur les licences au 25 juin 2014
Info	Le BE prend connaissance des variations par rapport à l'année 2013 des licences et passeports : - 2.7 % sur les licences jeunes, - 0.6 % sur les adultes.
1.3	Interrogation du BE par le CA
Décision 2	Le BE prend connaissance des différentes questions posées par M. TIFFON et Mme PFEIFFER et valide les réponses qui seront apportés à l'oral par le Président de la FFVoile lors du CA du 27 juin 2014.
1.4	Point financier : rappel du courrier de JP CHAMPION
Info	Pour information du BE, il est rappelé le courrier adressé le 13 juin 2014 par le Président aux services et élus référents s'agissant des suites à donner aux échanges sur le budget corrigé lors du dernier BE.
1.5	Financements européens
Décision 3	Le BE prend connaissance des travaux menés par le stagiaire Europe sur la question des financements européens. Il valide le projet de guide de ces financements et demande qu'il soit retravaillé par le service communication pour améliorer sa mise en page. Il sera présenté lors du prochain Conseil des Ligues préalablement à son envoi aux Ligues, CDVoile et clubs.
2	DEVELOPPEMENT
2.1	Note sur les évaluateurs du niveau 5
	Le BE prend connaissance des propositions permettant de définir précisément les qualités et compétences nécessaires pour être évaluateur de niveau 5 :
	Pour valider le niveau 5 FFVoile, il faut être évaluateur habilité FFVoile inscrit sur une liste nationale sur proposition des ligues. Cette habilitation est délivrée par famille de supports. L'évaluateur doit au minimum :
	1. être licencié FFVoile (licence valide)
	2. justifier de sa maîtrise technique par
	a) la possession du niveau 5 FFVoile sur le ou les supports concernés
	b) ou la possession du diplôme de BEES, DEJEPS ou de DESJEPS mention voile.
	3. justifier de sa maîtrise de la progression technique fédérale et de sa capacité d'analyse de la technique par le biais :

	<p>a) d'une session de vérification des compétences d'évaluateurs techniques de niveau 5 b) ou la possession du diplôme d'entraîneur FFVoile</p>
Décision 4	Le BE valide ces propositions.
3	HAUT NIVEAU
3.1	Ventes de matériel
Décision 5	<p>Le BE valide les ventes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 GV et 1 Foc pour bateau 470 de marque Olimpic de 2004 pour 300 euros + 14,65€ de frais d'envoi des voiles - 1 GV et 1 Foc pour bateau 470 de marque North Sails de 2004 pour 200 euros - 1 GV et 1 Foc pour bateau 470 de marque North Sails de 2004 pour 300 euros + 14,65€ de frais d'envoi des voiles
4	REGLEMENTATION
4.1	Réforme sur la réglementation des tests de natation
Décision 6	<p>Le BE prend connaissance des discussions en cours avec le Ministère des Sports concernant la rénovation des articles A 322-44 et A 322-66 du Code du Sport liés au test d'aisance aquatique. Le Ministère souhaite uniformiser les 3 tests de natation et d'aisance aquatique présentés actuellement dans le Code du Sport pour le canoë-kayak, la voile et les ACM (accueil collectif de mineurs en centre de loisirs). La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation est souhaitée avant la fin de l'année 2014 (novembre). A la demande du Ministère, une proposition de texte doit être rédigée en concertation avec le canoë-kayak. Le BE approuve la démarche ainsi que le contenu de la position de la FFVoile sur cette question. Un point d'avancement sera fait au BE du mois de septembre.</p>
5	HABITABLE
5.1	Habilitation des Glénans
Décision 7	<p>Le BE prend connaissance du dossier de demande d'habilitation des Glénans pour l'organisation de stage de survie ISAF et de formations aux certificats de PSMER et de Formation Médicale Hauturière (FMH).</p> <p>Le BE demande qu'un audit de la « formation Suivie ISAF » de Concarneau proposée par les Glénans soit fait.</p> <p>La FFVoile ne souhaite pas qu'une sous-traitance leur soit imposée pour la mise en place de leur stage de survie ISAF.</p> <p>Cette option doit être exposée tout en leur laissant le choix final.</p> <p>Pour l'habilitation du stage de Survie ISAF à Marseillan proposé par les Glénans, la FFVoile traitera ce dossier lorsque les Glénans seront en mesure de réaliser à la fois une formation à la survie ISAF et un PSMER conformément à la décision du CA de février 2012</p>